



ETUDE DES DISPOSITIFS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



JOKKOO CONSEIL
POUR GUINÉE 44, UNIVERS SEL, ESSENTIEL ET PAYS DE LA LOIRE
COOPÉRATION INTERNATIONALE
OCTOBRE 2021

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE DES COMMANDITAIRES DE L'ETUDE	5
INTRODUCTION	7
1 – LES PORTEURS DE PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE DANS LES PAYS DE LA LOIRE	9
ÉTAT DES LIEUX	10
<i>Les associations de solidarité internationale</i>	10
<i>Les collectivités territoriales et la coopération décentralisée</i>	12
<i>les acteurs de la recherche et de l'enseignement</i>	12
PISTES DE TRAVAIL	14
<i>Les concertations des acteurs régionaux</i>	14
<i>Recommandations</i>	15
Renforcer la logique d'incubation	15
Accompagner le changement d'échelle	16
2 – LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LES PAYS DE LA LOIRE	18
ÉTAT DES LIEUX	19
<i>Les dispositifs de financement publics</i>	19
<i>Les dispositifs de financement privés</i>	21
PISTES DE TRAVAIL	22
<i>La concertation des acteurs régionaux</i>	22
<i>Recommandations</i>	23
Expérimenter la mutualisation des fonds	23
Différencier les dispositifs de financement suivant le montage des projets	23
Mobiliser davantage les dispositifs 1%	24
Améliorer la transparence de l'affectation de fonds publics aux dispositifs de coopération internationale	24
Créer un fonds de dotation pour faciliter le financement privé	25
3 – LES DISPOSITIFS DE COORDINATION DES ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE DANS LES PAYS DE LA LOIRE	26
ÉTAT DES LIEUX	27
PISTES DE TRAVAIL	29
<i>Les concertations des acteurs régionaux</i>	29
<i>Recommandations</i>	30

Renforcer la force de proposition associative	30
Faire évoluer le rôle du RRMA	30
Valoriser la place déterminante du Conseil Régional	31
CONCLUSIONS	32
RESUME DES RECOMMANDATIONS.....	32
SCENARIOS DE CHANGEMENT.....	33
<i>Scénario 1 : stimuler les projets pluri-acteurs innovants grâce à la création d'un incubateur</i>	34
<i>Scénario 2 : construire un projet pluri-acteurs de territoire à territoire</i>	35
ANNEXES	37
BIBLIOGRAPHIE	37
LISTE DES ORGANISATIONS CONSULTEES	38
MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE	38
LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE CONCERTATION	39
COMPTE-RENDU DE L'ATELIER.....	40

Sigles et abréviations

AECT : Action Extérieure des Collectivités Territoriales

AFD : Agence Française de Développement

AICT : Action Internationale des Collectivités Territoriales

APD : Aide Publique au Développement

CNCD : Comité National de la Coopération Décentralisée

ECSI : Éducation à la Solidarité et à la Citoyenneté Internationale

OSC : Organisation de la Société Civile

ODD : Objectifs du Développement Durable

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONU : Organisation des Nations Unies

PDLCI : Pays de la Loire Coopération Internationale

RRMA : Réseau Régional Multi-Acteurs

SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation

Etude menée par Stéven Le Faou, consultant indépendant au sein de Jokkoo Conseil, pour Guinée 44, Univers Sel, Essentiel et Pays de la Loire Coopération Internationale et soutenue financièrement par l'AFD et le CFSI dans le cadre du programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement.

Son contenu n'engage que l'auteur.

PREAMBULE DES COMMANDITAIRES DE L'ETUDE

Le présent rapport, réalisé par le Cabinet Jokkoo Conseil, est le fruit d'une réflexion collective conduite entre mars 2020 et septembre 2021 par les associations Univers-Sel, Guinée 44, ESSENTIEL et le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale.

La Région Pays de la Loire est un territoire très dynamique en matière de coopération internationale. Une grande diversité d'acteurs y est impliquée : acteurs économiques, établissements universitaires et scolaires, collectivités locales, et structures de solidarité internationale. Si des dynamiques de collaboration, le plus souvent bilatérales, existent déjà entre certaines organisations, les mécanismes favorisant les alliances et la mutualisation font défaut dans les actions de coopération internationale portées par des acteurs ligériens.

Dans un contexte mondial interpellant les enjeux de coopération internationale et soulignant la nécessité de renforcer les solidarités aux échelles locales, nationales et internationales, notre collectif a souhaité partager une réflexion commune sur les pratiques et les moyens de la coopération internationale en Pays de la Loire qui permettent aux différentes typologies d'acteurs de collaborer pour contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD). Elle avait vocation à :

1. Étudier de façon collective les dispositifs et passerelles existants, à créer ou à renforcer entre les différents acteurs régionaux engagés (ou non) en coopération internationale,
2. Renforcer la dimension pluri-acteurs sur notre territoire dans la conduite des actions de coopération internationale,
3. Valoriser les compétences et l'engagement des acteurs de notre territoire à l'international à travers le prisme de leurs contributions aux ODD.

Cette étude a été initiée autour de notre volonté commune de contribuer à l'amélioration de l'action internationale à l'échelle de notre territoire tout en prenant en compte certains défis que rencontrent nos organisations :

- Les modèles économiques des associations de solidarité internationale professionnelles ligériennes sont fragiles du fait de la dimension "intermédiaire" des structures et des projets, qui est souvent mal prise en compte par les dispositifs actuels ;
- L'obligation de facto de mener des projets multi-bailleurs et la mésadaptation des dispositifs de soutien créent une charge administrative qui porte préjudice au travail opérationnel à mener ;
- Les dispositifs existants et les moyens alloués sont souvent peu visibles, et donc peu connus de l'ensemble des acteurs ;
- Les compétences du territoire sont complexes à mobiliser, car pas toujours connues, et les interactions sont peu soutenues par les dispositifs existants ;
- Il existe de véritables opportunités à créer de nouveaux partenariats dans la durée avec les acteurs de l'enseignement-recherche, les entreprises, les fondations, et les collectivités locales ligériennes.
- La pertinence des stratégies d'internationalisation de notre territoire n'est pas toujours questionnée au prisme des Objectifs de Développement Durable.

Face à ces constats, nos organisations ont souhaité mener un travail collectif pour prendre de la hauteur et contribuer à penser la Coopération Internationale de demain avec ceux qui la font en Pays de la Loire. Ce travail doit ainsi étudier de façon collective les dispositifs régionaux de Coopération Internationale existants pour mieux les comprendre et déterminer les axes à développer ; pour à l'avenir, enrichir la stratégie territoriale d'une approche multi-acteurs qui soutient et crée du lien entre ses forces vives et ainsi apporter efficacité et cohérence dans sa contribution aux ODD.

L'étude a bénéficié du soutien de l'Agence Française de Développement et du Comité Français pour la Solidarité Internationale dans le cadre du programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement.

INTRODUCTION

La nature de la coopération internationale a profondément évolué au cours de la dernière décennie. Cette transition s'inscrit dans un contexte global caractérisé par de nouveaux équilibres économiques mondiaux, qui interroge la stratégie d'aide publique au développement (APD) européenne et française. Alors que le Président de la République Française, Emmanuel Macron, estimait en 2017, à l'occasion de son discours prononcé à Ouagadougou, que l'Afrique sera le continent « où se jouera une partie du basculement du monde », les institutions publiques françaises valorisent davantage des logiques de « co-développement » dans les pays du « Sud ». Cette évolution se traduit par la promotion de partenariats multi-acteurs impliquant notamment les acteurs économiques. La France est un leader mondial de ce type de partenariats, puisqu'elle est le second pays donateur d'aide publique au développement à mobiliser le plus de fonds privés après les Etats-Unis¹.

L'adoption des Objectifs du Développement Durable (ODD), en 2015, a également fortement influencé cette évolution de la coopération internationale. En effet, les ODD ont sensiblement fait progresser la vision précédemment portée par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en intégrant de nouvelles problématiques (en particulier la préservation de l'environnement et la réduction des inégalités) et une approche universelle (puisque tous les pays de l'ONU s'engagent à contribuer aux ODD). Afin de promouvoir la mise en œuvre des ODD, la conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement durable a également appelé à un renouvellement des dispositifs d'aide au développement et à une mobilisation de tous les secteurs. Cette recommandation est reprise dans l'ODD 17 relatif aux « Partenariats pour la réalisation des objectifs ». Il promeut des partenariats efficaces entre organisations publiques, secteur privé et société civile pour la réalisation des ODD au niveau mondial, régional, national et local.

En France, au niveau des politiques publiques régionales, ce changement de paradigme s'est traduit par la valorisation de l'Action Internationale ou Extérieure des Collectivités Territoriales (AICT ou AECT), à partir du milieu des années 2010. Cette notion regroupe aussi bien les « Missions Europe », que la solidarité internationale ou la coopération économique, et vise à créer des ponts entre les différents types d'acteurs travaillant dans une même zone ou sur un sujet commun. Ces évolutions entraînent une redéfinition des modèles classiques de coopération internationale, en créant des frontières plus ténues entre l'aide publique au développement et la coopération économique.

En Pays de la Loire, ces changements de pratiques se sont concrètement traduits par la création du Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA) ou encore par la promotion d'actions économiques à impact (social business) dans le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Pour autant, certains dispositifs d'appui à la coopération internationale semblent encore mal adaptés à la transition du secteur et sa contribution aux ODD est souvent trop peu valorisée.

A travers l'étude des dispositifs de la coopération internationale en Pays de la Loire, les associations Univers-Sel, Guinée 44 et ESSENTIEL, en partenariat avec le Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA)

¹ Mettre le financement mixte au service des objectifs du développement durable – OCDE - 2018

Pays de la Loire Coopération Internationale, ont souhaité mieux comprendre la situation régionale de ce secteur d'activité et initier une réflexion collective sur les changements de pratiques nécessaires. La démarche initiée à travers cette étude s'est appuyée sur :

- Un diagnostic des dispositifs et passerelles de coopération internationale existants, grâce à un travail bibliographique, à une série d'entretiens avec des acteurs régionaux de la coopération internationale et l'envoi d'un questionnaire aux organisations de la Société Civile (OSC) régionales.
- Un atelier participatif, organisé le 10 juin 2021, qui a réuni une trentaine d'acteurs de la coopération internationale. Cette rencontre a permis de partager les constats et les pistes de travail envisagées par les principaux acteurs régionaux de la coopération internationale.

Ces travaux conduisent à étudier spécifiquement trois types de dispositifs qui constituent, ensemble, l'écosystème de la coopération internationale en Pays de la Loire :

- Les dispositifs de financement des projets de coopération internationale,
- Les dispositifs de portage de projets de coopération internationale,
- Les dispositifs de pilotage stratégique de la coopération internationale.

Pour chacun de ces trois dispositifs, un état des lieux et des pistes de travail seront formulés. La conclusion proposera deux scénarios de changement visant à créer du lien entre les différentes recommandations.

1 – LES PORTEURS DE PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

La coopération internationale est un concept protéiforme qui ne dispose pas d'une définition faisant consensus à l'échelle internationale. En France, elle désigne généralement une catégorie d'activités via lesquelles un État ou une organisation apporte sa contribution au développement institutionnel économique, social et culturel d'autres États. Elle concerne en particulier les actions de solidarité et d'aide internationale aux pays en développement.

Malgré une évolution des orientations politiques françaises et de la région Pays de la Loire visant à impliquer davantage les entreprises dans les actions de coopération internationale, les associations, les collectivités territoriales et les acteurs de l'enseignement et de la recherche restent des porteurs majeurs des actions régionales en direction des pays en développement. Leurs contributions seront étudiées avant d'aborder des pistes de travail sur l'amélioration de leurs conditions d'exercice.

LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

Les associations de solidarité internationale sont des porteurs historiques et majeurs des projets de coopération internationale en France et dans la région Pays de la Loire. Elles sont actuellement soumises à de fortes mutations qui tiennent en grande partie à l'évolution du contexte mondial. Alors que les équilibres Nord/Sud sont en pleine mutation et que l'adoption des Objectifs du Développement Durable valorise la réflexion sur les biens publics mondiaux, l'exercice de la solidarité internationale est profondément réinterrogé. Ce mouvement se traduit concrètement par la disparition du secrétariat d'État au développement international en France en 2017 ou la promotion du partenariat « d'égal à égal » avec l'Afrique par la Commission Européenne, à partir de 2020. Bien que des engagements aient été pris en faveur du doublement des aides nationales aux OSC et aux collectivités territoriales², les associations font face à de nouvelles demandes, en particulier en matière de coordination avec d'autres types d'acteurs français intervenant dans les Pays en développement, qui leur demandent de changer de méthode et, souvent, de mobiliser des moyens financiers plus importants. Comme le rappelle la « *Consultation pour l'évolution des dispositifs aux associations de solidarité internationale* », réalisée par Pays de la Loire Coopération Internationale en 2020, ces évolutions interviennent dans un contexte où les associations des Pays de la Loire connaissent d'ores et déjà des difficultés à assumer leurs frais de siège.

Actuellement, le Réseau régional multi acteurs Pays de la Loire Coopération Internationale (PDLCI) référence 199 associations ligériennes de solidarité internationale. Suite à l'enquête menée dans le cadre de la présente étude, à laquelle 24 d'entre elles ont répondu (12% de taux de réponse)³, il apparaît que leurs interventions sont fortement concentrées géographiquement, puisque trois quarts des associations de solidarité internationale interviennent en Afrique de l'Ouest.

Mis à part cette zone d'action commune, l'enquête et les entretiens ont permis de distinguer clairement deux groupes d'associations : les associations employeuses et les associations non employeuses. Des différences significatives apparaissent entre ces deux catégories :

- Les associations non employeuses ont généralement des recettes inférieures à 200 000 euros, alors que la plupart des associations employeuses ont des recettes supérieures à 200 000 euros et, pour une minorité d'entre elles, elles dépassent le million d'euros.
- Une très grande majorité d'associations de solidarité internationale bénéficie de subventions publiques. La principale différence entre les deux groupes d'associations réside dans l'origine de ces recettes.
- La nature des collectivités territoriales qui financent le plus les associations est sensiblement différente : dans 70% des cas, c'est le Conseil Régional qui finance le plus les associations employeuses (contre 14% pour les associations non employeuses). Les communes (42%) et les départements (28%) sont les collectivités territoriales qui financent le plus les associations non employeuses.

² Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

³ L'enquête menée auprès des associations a permis de recueillir les réponses de 14 Associations de Solidarité Internationale (ASI) des Pays de la Loire non employeuses et de 10 ASI régionales employeuses. Les 10 associations employeuses salarient en moyenne 7,4 salariés, dont 2,4 à l'étranger.

Les associations employeuses ont des habitudes de partenariat plus systématiques que les associations non-employeuses comme le décrit le tableau suivant :

	Avec des associations	Avec des entreprises	Avec des établissements d'enseignement et des instituts de recherche
Associations employeuses	80%	60%	90%
Associations non employeuses	64%	35%	64%
Total	70,8%	45,8%	75%

Les associations employeuses sont significativement plus engagées auprès des entreprises que les associations non employeuses. Dans la grande majorité des cas, les associations employeuses ont un partenariat « global » avec les entreprises : projet co-porté, mécénat financier et mécénat de compétences.

La plupart des associations non employeuses déclarent avoir des projets de coopération internationale avec les écoles (70% des associations déclarant des partenariats), alors que la majorité des associations employeuses déclare mener un travail d'éducation à la solidarité et à la citoyenneté internationale avec les écoles (66%). Seules les associations employeuses mènent des études avec les écoles et instituts de recherche de la région (55%).

Au regard des résultats de l'enquête, la nature des interventions et des modes de fonctionnement des associations employeuses et non employeuses est sensiblement différente. Plusieurs interlocuteurs soulignent le fait que seulement un groupe d'associations employeuses des Pays de la Loire est en capacité de répondre aux exigences de bailleurs nationaux, en particulier de l'AFD.

Parmi ces associations employeuses, plusieurs sont des entités purement régionales, voire départementales, et n'appartiennent pas à des réseaux nationaux. Ces associations portent des « méso-projets » qui ont souvent un accès plus limité aux cofinancements nationaux et internationaux que les organisations de la société civile nationales.

Portrait-robot des deux catégories d'ASI en Pays de la Loire

Des associations employeuses ont des taux de dépendance aux fonds publics variables. Parmi les collectivités territoriales, elles ont pour principal interlocuteur le Conseil régional. Leur capacité à mobiliser des fonds en dehors des Pays de la Loire est nettement supérieure à celles des associations non employeuses. Par conséquent, elles génèrent un effet multiplicateur significatif pour les subventions des collectivités territoriales, qui cofinancent potentiellement des financements extrarégionaux. Les associations employeuses sont généralement engagées dans des partenariats avec d'autres acteurs régionaux de la coopération internationale, en particulier avec les entreprises, les écoles et organismes de recherche. Elles sont des acteurs importants du lien associations-entreprises. Elles sont également des acteurs importants de l'ECSI, qui est souvent un sujet central de leur partenariat avec les autres associations et les écoles.

Des associations non employeuses ont des taux de dépendance aux fonds publics extrêmement variables. Les financements des collectivités territoriales ont une forte importance dans leurs subventions publiques. Les collectivités territoriales qui les financent le plus sont les communes et les départements, c'est-à-dire les collectivités qui formalisent le moins leurs appels à projet. Les associations non employeuses ont souvent des partenariats avec des associations et des écoles.

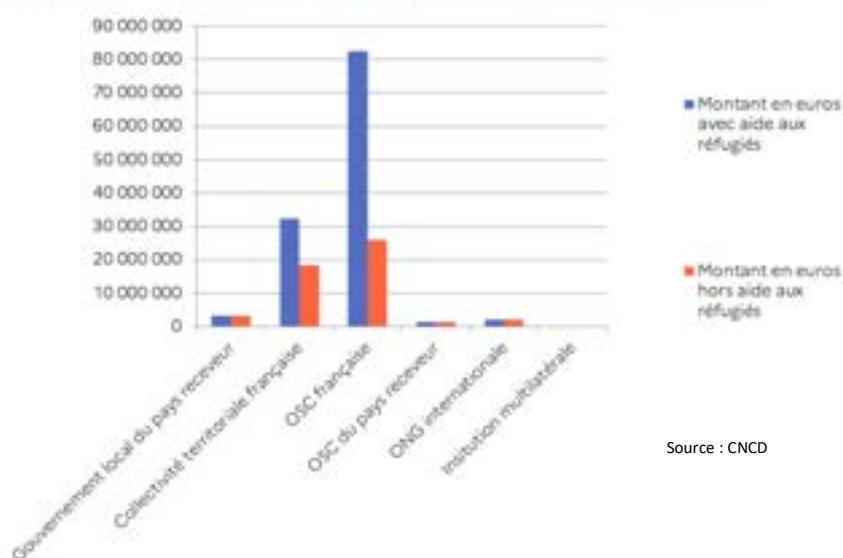
LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LA COOPERATION DECENTRALISEE

La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) dénombre 201 projets de coopération décentralisée en Pays de la Loire en 2020, soit 5% des 3 938 recensés en France. La nature de ces projets est très variable, et ils peuvent être gérés directement par les collectivités ou en partenariat avec des organisations de la société civile.

En dehors des projets d'aide aux réfugiés, qui sont comptabilisés dans l'aide au développement des collectivités territoriales, les statistiques révèlent que les volumes de financements gérés directement par les collectivités territoriales (aides directes et rémunération des personnels dédiés) sont inférieurs aux volumes des fonds délégués aux organisations de la société civile française (18 contre 25 millions d'euros) et que les volumes transférés directement aux gouvernements ou aux organisations de la société des pays receveurs restent faibles (cf. graphique ci-après). Par conséquent, les OSC françaises restent les porteurs principaux des projets financés par l'APD des collectivités territoriales.

Dans les Pays de la Loire, d'après les chiffres déclarés auprès du CNCD, il est possible d'identifier des différences significatives entre les collectivités territoriales qui disposent d'appels à projets : plus de 70% de l'APD du Conseil Régional est consacrée au Fonds d'Appui à la Coopération Internationale (FACI), tandis que le Conseil départemental de Loire-Atlantique et de la Ville de Nantes consacrent 20 à 30% de leur APD au soutien des projets des OSC.

Graphique 14 : Répartition de l'APD 2019 par canal d'acheminement (en euros)



Source : CNCD

LES ACTEURS DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT

Il existe peu de formations supérieures exclusivement consacrées à la coopération internationale en Pays de la Loire.

En effet, les formations spécialisées sont aujourd'hui essentiellement proposées par des établissements privés (IRCOM, Iff Europe et ISTOM), et l'offre des formations supérieures publiques est relativement restreinte.

En matière de recherche, il n'existe pas de laboratoire s'intéressant spécifiquement aux problématiques de coopération internationale. Néanmoins, il existe plusieurs travaux académiques consacrés à des sujets connexes : histoire des diasporas (Université de Nantes), droit des réfugiés (Université de Nantes, Université Catholique de l'Ouest), économie et sociologie agricole internationale (ESA).

Accompagnement de projets par les acteurs de l'enseignement : les Missions jeunes experts de l'ISTOM

Les étudiants de l'ISTOM réalisent à la fin de leur 4^{ème} année, une mission d'expertise fixée par un commanditaire œuvrant dans le domaine du développement international. Elle est réalisée en groupe de 8 à 10 étudiants, afin de disposer d'une importante capacité d'investigation et de mise en œuvre. Les étudiants sont encadrés par un enseignant référent de l'ISTOM pendant toute la préparation de leur mission, qui démarre 16 mois avant l'intervention de terrain. Cette expertise, qui peut s'inscrire dans des registres et domaines variés, permet aux étudiants et aux commanditaires de mener les activités suivantes : étude de terrain de 4 à 8 semaines à l'international, rédaction d'un rapport d'expertise, production de données ou de synthèse originales ...

LES CONCERTATIONS DES ACTEURS REGIONAUX

A l'occasion de l'atelier participatif organisé le jeudi 10 juin 2021 à Nantes, les représentants des OSC, des entreprises et des collectivités territoriales présents ont envisagé les changements suivants concernant les dispositifs de portage de projets dans les Pays de la Loire.

FAIRE EVOLUER LES DISPOSITIFS DE PORTAGE DE PROJETS

Rappel des limites à dépasser

- Une mutualisation des projets limitée,
- Peu de dynamique collective autour d'un thème ou d'une cause,
- Pas de dispositifs adaptés au financement des partenariats pluri-acteurs.

Les changements visés :

- Créer des dispositifs d'incubation de projet :
 - Impulser une dynamique de mutualisation de portage de projets entre les acteurs de la coopération qui recherchent des partenaires,
 - Créer une structure qui permettrait aux acteurs de réfléchir ensemble à de nouveaux projets de coopération internationale,
 - Inciter à la création de projets qui soient ODD compatibles,
 - Générer des co-bénéfices entre les partenaires.
- Encourager le « travailler ensemble » :
 - Trouver des dénominateurs communs sur lesquels les concertations et les financements peuvent se concentrer,
 - Favoriser une coopération de territoire à territoire qui permette des échanges tout en mobilisant l'expertise du Sud,
 - Faire évoluer les dispositifs de concertation pluri-acteurs pour qu'ils permettent l'émergence de projets qui correspondent aux priorités régionales.

RECOMMANDATIONS

RENFORCER LA LOGIQUE D'INCUBATION

Afin d'impulser des projets de coopération internationale qui impliquent différentes familles d'acteurs, il paraît essentiel qu'elles puissent se connaître et bâtir ensemble de nouveaux projets. C'est la logique valorisée au sein des incubateurs, qui se multiplient dans le monde des entreprises et des associations. Leurs fonctions les plus habituelles sont les suivantes⁴ :

- accompagnement personnalisé par un ou plusieurs chargés d'incubation,
- interventions d'experts techniques et métiers,
- accès à une communauté d'anciens incubés,
- hébergement à un prix pouvant être inférieur au prix du marché,
- mise en relation avec des investisseurs, des partenaires, des clients, des bêta-testeurs, etc.

Actuellement, aucun organisme ne fait office d'incubateur de projets de coopération internationale en Pays de la Loire. Plusieurs exemples d'incubateurs existent dans d'autres régions. La mise en œuvre d'un dispositif d'incubation de projets de coopération internationale en Pays de la Loire pourrait permettre à des acteurs de natures différentes d'imaginer ensemble des projets de coopération internationale innovants. Elle nécessiterait :

- De trouver les financements de la structure, qui nécessite des moyens humains et des compétences particulières,
- D'envisager un dispositif de gouvernance approprié.
- La mise en œuvre d'un incubateur régional pourrait s'appuyer sur des projets portés par d'autres régions, voire créer des liens formels avec des incubateurs existant (en particulier COEXIST). A titre d'exemple, l'Incubateur COEXIST (Région Auvergne Rhône Alpes) et Bond'innov (Bondy, Seine-Saint-Denis) présentent les caractéristiques suivantes :

Nom	Objectifs	Remarques
Incubateur COEXIST	<ul style="list-style-type: none">- Co-construire des partenariats entre ONG et entreprises- Accompagner les porteurs de projets à définir un plan d'action et à trouver des financements- Animer une communauté d'associations et d'entreprises	Démarré en 2019, Coexist est une initiative en lien avec le RRMA d'Auvergne Rhône Alpes, qui cherche à développer des solutions de rapprochement concrètes entre associations de solidarité internationale et entreprises. L'incubateur a identifié comme principal frein à la réalisation de ses objectifs le manque d'outils financiers adaptés à la conception et à la réalisation de projets, ainsi que les différences de culture entre les entreprises et les associations.

⁴ Bpifrance

<p>Bond'innov (Bondy, Seine-Saint-Denis)</p>	<p>Bond'innov a développé quatre pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le pôle Incubation, qui accueille des projets France-Afrique innovants ● Le pôle Expertise PEP'S, qui accompagne différents partenaires sur le montage et la mise en œuvre. ● Le pôle Financement, qui dispose de deux fonds de prêt pour ses startups. ● Le pôle Ecosystèmes, qui participe au renforcement des acteurs de l'entrepreneuriat en Afrique. 	<p>A sa création, en 2011, Bond'innov n'est pas un projet de coopération internationale mais un projet de territoire. Il a pour ambition de soutenir les jeunes entrepreneurs issus de la diaspora. Il a vite développé des projets en lien avec l'Afrique. La présence des locaux de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à Bondy, a facilité le lien recherche/entreprises. Pour les collectivités territoriales, Bond'innov a un fort potentiel en matière d'image. La pertinence du projet a attiré plusieurs financeurs importants : AFD, région Ile de France... En tant qu'organisme de financement, Bond'innov a recours essentiellement aux prêts. L'incubateur favorise également les investissements à impact de mentors.</p>
---	---	---

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT D'ECHELLE

Le paysage de la coopération internationale dans la région Pays de la Loire est caractérisé par de nombreux projets qui ont des tailles et des objectifs variés. Leur changement d'échelle est un enjeu d'amélioration de la contribution de la région aux objectifs de développement durable. Parmi les porteurs de projets, les deux groupes d'associations identifiés par l'étude ont des enjeux spécifiques :

- Afin de garantir les impacts sociétaux de leurs actions, les associations non-employeuses doivent améliorer la qualité de leurs méthodes,
- Les associations employeuses doivent garantir le financement de leurs actions, suivant des règles de co-financement qui mixent subventions de bailleurs nationaux ou internationaux, subventions des collectivités territoriales de la région et autres sources de financement.

Les besoins de ces deux groupes exigent donc des réponses sensiblement différentes. Dans le cas des associations non employeuses, les besoins de renforcement identifiés⁵ sont les suivants :

- Amélioration de la connaissance des étapes du cycle de projets : montage, recherche de fonds, suivi, reporting,
- Amélioration de la connaissance des acteurs et du secteur,
- Acquisition des méthodologies d'évaluation,
- Compréhension des approches partenariales sur le terrain et en France.

Face à ces besoins, plusieurs pistes de travail peuvent être proposées :

- Dans le cadre des entretiens, plusieurs organisations ont évoqué la possibilité que les associations employeuses accompagnent les associations non employeuses dans l'amélioration de la qualité de leurs méthodes. Cet accompagnement implique une contrepartie pour les associations employeuses en termes, par exemple, de renforcement de partenariats ou de dédommagements financiers.

⁵ Étude sur les mésoprojets de solidarité internationale, Coordination Sud, 2017

- Le RRMA apparaît comme l'organisation la plus pertinente pour accompagner le changement d'échelle des associations de solidarité internationale. Pays de la Loire coopération internationale mène d'ores et déjà un travail significatif dans ce sens, avec chaque année une douzaine de modules de formation animés et une quarantaine de porteurs de projets accompagnés. Le rôle déterminant des Pays de la Loire en termes de changement d'échelle convient donc d'être souligné et renforcé.

En ce qui concerne les associations employeuses, les besoins d'appui au renforcement identifiés sont les suivants :

- Améliorer l'accès à des compétences bénévoles spécialisées (mécénat de compétence, pro bono ...),
- Améliorer l'approche partenariale sur le terrain,
- Renforcer la méthodologie d'évaluation,
- Accompagner le changement organisationnel.

En matière de portage de projets, les associations employeuses ont des savoir-faire confirmés, puisque leurs salariés sont généralement spécialisés dans la coordination de projets internationaux. Le changement d'échelle de leurs projets dépendra en partie de leur capacité à prendre des décisions pertinentes face aux changements de contexte et à créer des partenariats innovants leur permettant de mobiliser de nouvelles compétences. De ce point de vue, le RRMA a également un rôle important à jouer, en mettant en lien les différentes familles d'acteurs qu'il regroupe et en favorisant le mécénat de compétences.

En matière de formation et d'accompagnement, les associations employeuses font davantage appel à des structures extrarégionales, en particulier Coordination Sud, le F3E ou le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI).

2 – LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Les dispositifs de financement de la coopération internationale permettent aux porteurs de mener leurs activités d'intérêt général. Les dispositifs de subventionnement publics et privés des porteurs de projets seront plus particulièrement étudiés ici, sachant que l'aide publique reste le principal canal de financement des actions régionales de coopération internationale.

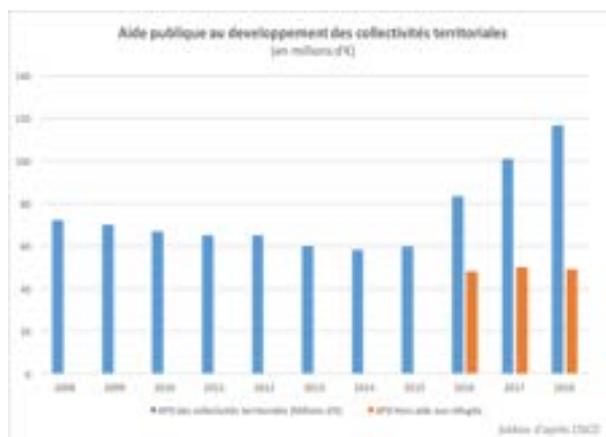
ETAT DES LIEUX

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT PUBLICS

Le contexte général

Bien que la France se place au troisième rang des pays de l'OCDE donateurs en matière d'aide des collectivités territoriales, avec des dépenses de 116 millions⁶, ce montant ne représente que 1% de son APD totale. L'aide publique au développement des collectivités territoriales recouvre⁷ :

- La coopération décentralisée (qui implique directement des collectivités) menée dans les pays en développement,
- Les subventions versées aux associations de solidarité internationale,
- Les dépenses de service et les charges de suivi de ces actions,
- Les montants versés au bénéfice d'organisations internationales,
- Depuis 2016, les actions de sensibilisation au développement, l'aide aux réfugiés et l'appui à l'accueil des étudiants étrangers (provenant de pays éligibles à l'APD).



○

A partir du milieu des années 2010, des changements importants de l'Action extérieure des collectivités territoriales ont été impulsés par l'évolution des cadres législatifs et budgétaires :

- L'extension des champs de compétences des collectivités territoriales à l'international. A partir de 2014, la « loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale » (loi Canfin) souligne l'intérêt de la promotion des partenariats économiques. Elle élargit également les prérogatives internationales des collectivités territoriales, précédemment fixées par la loi Thiollière de 2007. Elle est suivie en 2015 par la loi NOTRe qui consacre l'échelon régional comme responsable de la compétence économique et rend

⁶ Rapport annuel 2019 sur l'APD des collectivités territoriales en 2018, CNCD, 2019

⁷ Catégories définies par l'article L.1115-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

obligatoires les Schémas Régionaux de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

- La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, qui les conduisent à rationaliser les dépenses jugées « facultatives ». Ainsi, les collectivités territoriales dirigent davantage leurs actions internationales vers des zones considérées comme pouvant offrir un « retour sur investissement ».

L'Action extérieure des collectivités territoriales est une notion qui s'impose progressivement dans la logique d'action des collectivités territoriales françaises. C'est un concept protéiforme qui regroupe aussi bien les « Missions Europe » que la « Solidarité internationale » ou la coopération économique sans pour autant se limiter à celles-ci. Elle valorise davantage une logique de rayonnement qu'une logique de solidarité, qui a pourtant marqué les projets internationaux des collectivités territoriales ces quarante dernières années.

La situation en Pays de la Loire

Dans la région Pays de la Loire, les évolutions du contexte général ont des répercussions notables. D'une part, la baisse des dotations d'État a des conséquences directes sur les budgets des collectivités territoriales destinés à la coopération internationale. Par exemple, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique (deuxième pourvoyeur d'aide au développement parmi les collectivités territoriales de la région) a connu des baisses importantes de son budget destiné au financement des actions de solidarité internationale à partir de 2014. Cette diminution s'est traduite par une baisse de 40% des dotations aux associations.

Le montant de l'APD de l'échantillon de collectivités territoriales étudié⁸ est passé de 3 158 036 euros en 2015 à 1 607 788 euros en 2019, soit une baisse de 49% en quatre ans⁹. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des dotations du Conseil Régional qui n'a pas déclaré son APD au CNCD en 2017 et 2018.

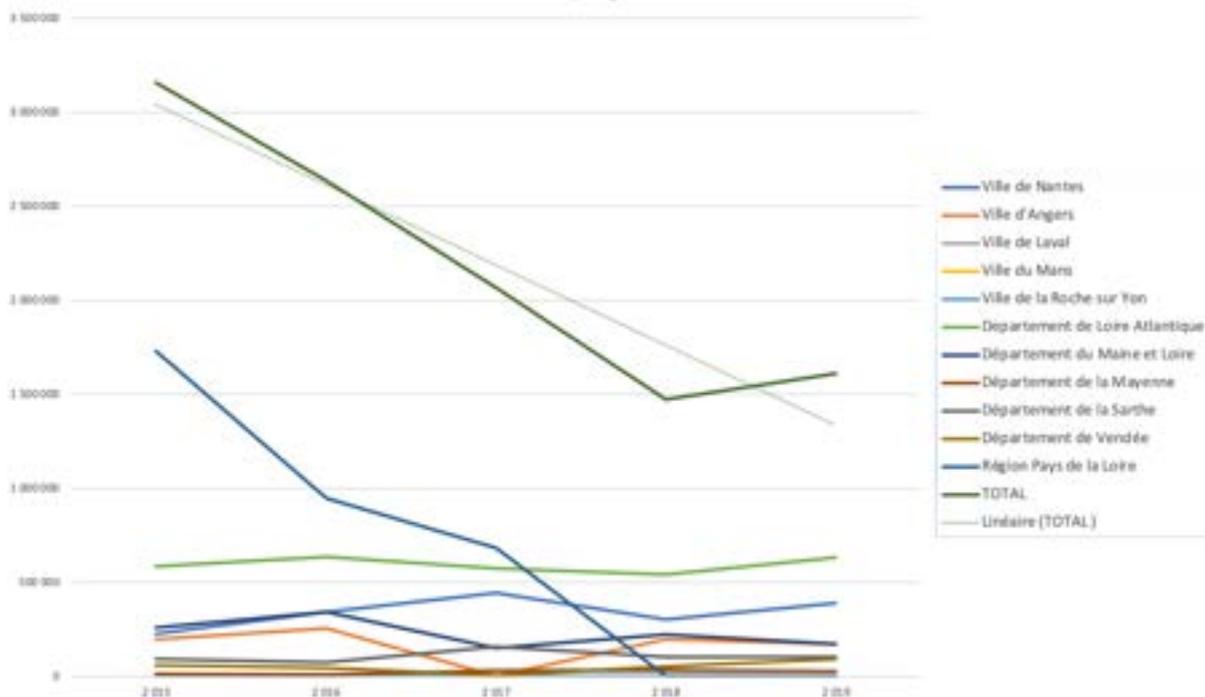
Les déclarations d'aide publique au développement des principales collectivités territoriales de la région Pays de la Loire (en Euros, source : CNCD)

	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Ville de Nantes	226 699	340 961	441 614	302 500	389 410
Ville d'Angers	195 472	252 509	NC	196 215	170 881
Ville de Laval	NC	NC	29 000	26 241	26 000
Département de Loire Atlantique	584 419	633 608	573 841	540 055	631 581
Département du Maine et Loire	258 692	339 574	149 930	221 334	172 381
Département de la Mayenne	10 700	6 616	29 000	32 231	26 000
Département de la Sarthe	91 900	71 478	157 852	102 130	100 777
Département de Vendée	59 400	43 500	2 320	50 507	90 758
Région Pays de la Loire	1 730 754	945 276	682 906	NC	NC

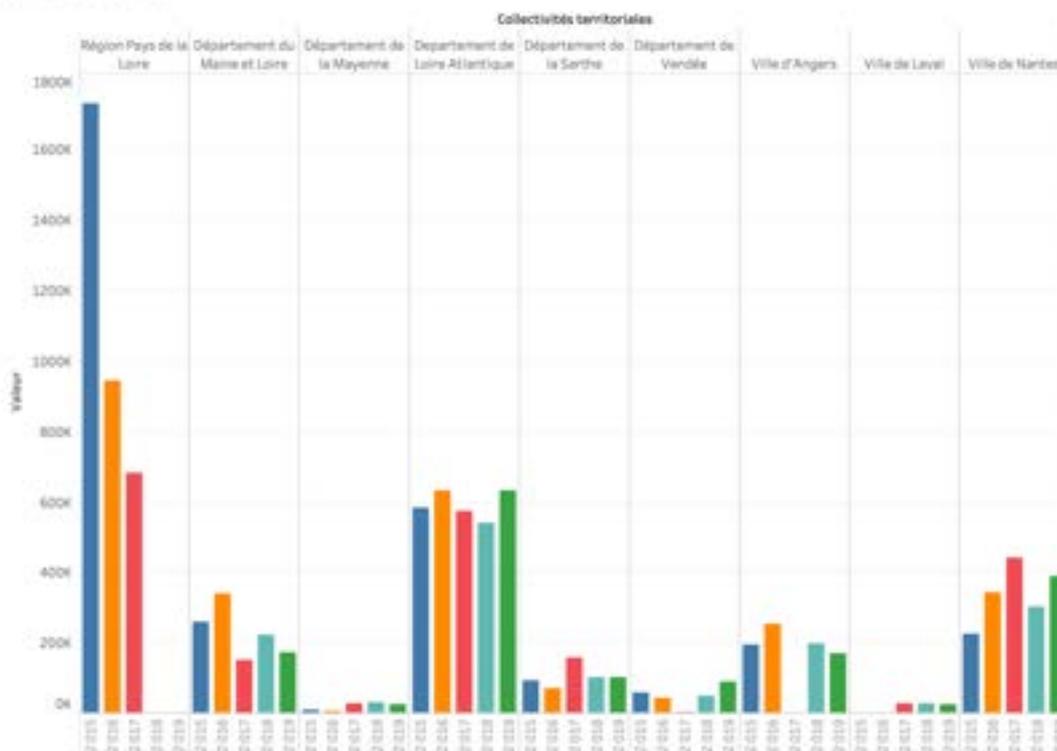
⁸ Conseil régional, les cinq conseils départementaux, Angers, Nantes, Laval, La Roche Sur Yon, Le Mans.

⁹ Au niveau national, la baisse totale de l'APD des collectivités territoriales entre 2015 et 2019 est de 13%. Elle passe de 59 à 51 millions d'euros.

APD déclarée par les collectivités territoriales des Pays de la Loire entre 2015 et 2019
Jokko, d'après CNCD



Montant de l'aide publique au développement des principales collectivités des Pays de la Loire
(en Euros)
Jokko d'après CNCD



Nota : les montants égaux à 0 euro dans les deux précédents graphiques correspondent à des montants qui n'ont pas été communiqués au CNCD par les collectivités concernées.

S'il est possible de comparer les montants d'APD des principales collectivités territoriales de la région Pays de la Loire grâce aux données du CNCI, il est plus difficile d'identifier leurs dotations aux associations et aux entreprises. En effet, seulement quatre collectivités disposent d'appels à projets dont les montants sont connus :

Collectivité territoriale	Nom du dispositif	Montant annuel (2020)
Conseil Régional	Fonds d'Appui à la Coopération Internationale (FACI)	499 422 €
Conseil départemental de Loire-Atlantique	Solidarité Sans Frontière	172 000 €
Ville de Nantes	Développement International Solidaire	80 000 €
Angers Loire Métropole		40 000 €

Parmi les cinq principales collectivités locales ligériennes pourvoyeuses d'aides publiques étudiées, quatre ont des dispositifs qui sont encadrés par un règlement et des critères d'attribution connus¹⁰. Concernant le Conseil Régional, le FACI a connu une augmentation de ses dotations de 11% entre 2015 et 2019. L'évolution des dotations aux organisations de la société civile n'a donc pas suivi la tendance à la baisse de l'APD du Conseil Régional.

Les autres collectivités territoriales interrogées soulignent que les baisses de budget post-2014 se ressentent significativement dans leurs modalités d'action. Alors que les volumes des demandes de subventions augmentent, elles doivent faire des choix qui passent par des mesures comme la diminution des montants maximaux alloués ou l'arrêt des conventionnements pluriannuels.

Les aides du conseil régional des Pays de la Loire sur le volet international et export

Depuis la loi NOTRe, les prérogatives des conseils régionaux et des métropoles se sont renforcées en matière de diplomatie économique. En Pays de la Loire, cette évolution a des impacts significatifs sur la stratégie du Conseil régional. En effet, il s'est doté de plusieurs dispositifs d'accompagnement des exports et des investissements des entreprises régionales, notamment dans les pays en développement.

Ces dispositifs sont, pour partie d'entre eux, développés dans le cadre de l'implication du Conseil régional dans la Team France Export (<https://www.teamfrance-export.fr/entreprisespaysdelaloire>), en collaboration avec Business France et la Chambre de Commerce et d'Industrie. La région s'est également dotée d'envoyés spéciaux, en 2017, à Hong Kong, Chicago et Abidjan pour promouvoir son attractivité et favoriser les exports et investissements (coût du dispositif : 350 000 euros par an).

Globalement, l'APD des principales collectivités territoriales des Pays de la Loire est de 2 millions d'euros en 2017 (dernière année de déclaration de l'APD du Conseil Régional)¹¹. Les collectivités interrogées attirent l'attention sur le fait qu'il s'agit d'un budget public relativement limité et notent souvent que leur APD est inférieure aux budgets de certaines associations régionales.

¹⁰ Seul le conseil départemental du Maine et Loire ne possède pas de dispositif encadré, contrairement au Conseil régional, au Conseil départemental de Loire-Atlantique, à la ville de Nantes et à la ville d'Angers.

¹¹ En prenant pour base le principal bailleur public régional, à savoir le Conseil Régional, les comparaisons suivantes peuvent être faites avec des régions de tailles et populations similaires : 682 906 euros d'APD pour le conseil régional des Pays de la Loire en 2017 (dernière année de déclaration), contre 800 501 euros d'APD du Conseil Régional du Centre Val de Loire et 662 712 euros d'APD du Conseil Régional de Bretagne en 2019.

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT PRIVÉS

Les projets internationaux représentent 17% des dotations des fondations et des fonds de dotation à l'échelle nationale (EY 2016). Ces dotations sont souvent effectuées par des entreprises ou des fondations spécialisées.

Au niveau des Pays de la Loire, le RAMEAU¹² estimait en 2016 que les entreprises de la région étaient très investies dans des partenariats avec des associations (43% en Pays de la Loire, contre 37% en France), et en particulier dans la solidarité internationale (31% en Pays de la Loire, contre 25% en France).

Néanmoins, il convient d'interroger ces chiffres au regard de l'enquête menée par le Pôle mécénat des Pays de la Loire en 2016. Elle indique qu'environ 21% des entreprises de la région pratiquent le mécénat (contre 42% concernant le sponsoring) et que le mécénat d'actions internationales (pas nécessairement dans les pays en développement) représente 11% du total de ces fonds privés.

Les différences entre les constats du RAMEAU et du Pôle Mécénat s'expliquent certainement par la prise en compte d'autres pratiques que le mécénat financier, en particulier le mécénat de compétence.

Les entreprises investies dans des actions avec des associations partagent trois caractéristiques principales¹³ :

- L'implication personnelle du ou de la dirigeant.e de l'entreprise,
- Le développement d'une réflexion sociétale au sein de l'entreprise (de par son objectif, sa démarche RSE...),
- L'implication dans des réseaux d'acteurs locaux.

A contrario, les freins au développement des partenariats sont les suivants :

- une méconnaissance réciproque entre associations et entreprises,
- La peur de passer trop de temps à la gestion des partenariats,
- La complexité du financement des projets multi-acteurs.

Les entretiens confirment que les dispositifs privés de soutien aux projets de coopération internationale les plus significatifs sont nationaux ou internationaux. Ils dépendent de fondations créées par des entreprises nationales ou multinationales, qui sont souvent spécialisées sur des thématiques spécifiques. Plusieurs acteurs des Pays de la Loire mettent en exergue l'importance de la veille et de l'information du RRMA sur les appels à projets de ces fondations.

¹² Site du RAMEAU : www.lerameau.fr

¹³ RSCOP – « Mobilisation du collègue des acteurs économiques de Pays de la Loire Coopération Internationale » - 2021

LA CONCERTATION DES ACTEURS REGIONAUX

Lors de l'atelier participatif organisé le jeudi 10 juin 2021 à Nantes, les représentants des OSC, des entreprises et des collectivités territoriales présents ont envisagé les changements suivants concernant les dispositifs de financements de la coopération internationale dans les Pays de la Loire :

FAIRE EVOLUER LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENTS

Rappel des limites à dépasser :

- La réduction des financements sur le territoire,
- Des procédures administratives d'obtention des fonds publics trop lourdes et pas assez adaptées aux réalités des porteurs de projets,
- Pas de dispositifs adaptés au financement des partenariats pluri-acteurs.

Les changements visés :

- Améliorer les procédures existantes :
 - Prendre en compte la pluriannualité des projets,
 - Augmenter les plafonds de financement,
 - Formaliser les procédures de financement public et adapter les calendriers des appels à projets aux contraintes des porteurs,
 - Rendre transparentes les justifications des financements accordés,
 - Initier un dialogue collectif (public/associatif/privé/recherche) qui permet d'optimiser les fonds disponibles et leur utilisation,
 - Augmenter la cohérence des financements publics au regard des ODD, notamment entre ceux apportés aux entreprises et aux associations.
- Innover dans la mobilisation de fonds régionaux destinés à la coopération internationale :
 - Différencier les modalités de financements publics selon les porteurs et les projets : distinguer micro et méso projets, avoir des procédures de financement différentes selon que les projets soient co-finançables ou non ... ,
 - Créer des mesures incitatives pour encourager les projets multi-acteurs et ODD compatibles (sachant que la compatibilité consiste à répondre à un ou plusieurs ODD sans nuire aux autres),
 - Engager une dynamique de recherche collective de fonds privés par les associations de solidarité internationale,
 - Lancer une étude sur la mobilisation de fonds supplémentaires potentiels (publics et privés) en Pays de la Loire,
 - Imaginer des mécanismes de financements innovants (ex : ACF et chèques déjeuners),
 - Faciliter le pro bono.

RECOMMANDATIONS

EXPERIMENTER LA MUTUALISATION DES FONDS

Alors que de nombreuses collectivités territoriales des Pays de la Loire accordent des subventions à des associations de solidarité internationale, il est remarquable que ces dotations publiques ne soient pas mutualisées. Comme le rappelle le CNCD en 2020, les initiatives de mutualisation, généralement organisées au niveau régional, présentent des avantages importants : *« De nombreux conseils régionaux proposent des appels à projets pour soutenir l'action internationale des acteurs locaux de leur territoire. Outre les associations et établissements publics, les collectivités territoriales (départements, intercommunalités et communes) de la région y sont éligibles. Une collectivité territoriale désireuse de donner plus d'ampleur à son projet a tout intérêt à se rapprocher des services internationaux du Conseil Régional ou du Conseil Départemental pour envisager cofinancements et synergies. »*¹⁴

Cette mutualisation des projets et des fonds est en cours dans plusieurs collectivités françaises qui souhaitent imaginer des projets de coopération internationale à fort impact. Elle présente l'intérêt de faciliter la mobilisation de cofinancements extrarégionaux, comme en témoigne l'expérience des fonds conjoints des collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes, cofinancés par l'Agence des microprojets.

Les fonds conjoints : l'expérience de RESACOOP (Auvergne-Rhône-Alpes Coopération internationale)

Pour permettre un meilleur accès des associations - hors Ile de France - à ce financement, l'AMP en accord avec l'AFD s'est rapprochée en 2019 de RESACOOP pour expérimenter la mise en œuvre de fonds régionaux d'appui aux microprojets de solidarité internationale. Plusieurs collectivités territoriales, membres du GIP RESACOOP, ont exprimé leur intérêt d'être parties prenantes de l'initiative.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, aux côtés de l'AMP, a abondé le fonds à hauteur de 40 000 euros, les Départements de l'Allier et de la Savoie ont été territoires d'expérimentation et ont mobilisé une partie de leurs financements consacrés aux associations de solidarité internationale.

DIFFERENCIER LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT SUIVANT LE MONTAGE DES PROJETS

Si les dispositifs de financement public ne sont pas mutualisés au niveau de la région Pays de la Loire, ils ne différencient pas non plus la nature des projets financés. A l'heure actuelle, les collectivités ne prennent pas suffisamment en compte l'effet multiplicateur d'allouer des subventions à des projets de coopération internationale qui seraient déjà financés par d'autres organisations publiques, telle que l'Agence française de développement ou l'Union européenne. Cette logique aurait pourtant l'avantage de maximiser l'impact des fonds publics en matière de développement international. Elle pourrait également répondre aux contraintes des porteurs régionaux de ces projets, qui sont régulièrement confrontés à des problèmes de co-financement qui peuvent mettre en péril leur structure. L'augmentation des plafonds de financement et des engagements financiers pluriannuels des collectivités territoriales en faveur de projets cofinancés par des bailleurs nationaux ou internationaux, sont des mesures qui inciteraient fortement les porteurs à élaborer des projets à plus fort impact.

¹⁴ Extrait du guide opérationnel de la coopération décentralisée (CNCD, 2020)

MOBILISER DAVANTAGE LES DISPOSITIFS 1%

Les possibilités d'affectation de nouvelles ressources publiques territoriales au secteur de la coopération internationale, sur les budgets de fonctionnement, semblent très limitées depuis le milieu des années 2010. En dehors de ces budgets, les collectivités territoriales ont néanmoins la capacité de mobiliser des financements « innovants », via les dispositifs 1% :

- Depuis la loi « Oudin-Santini » du 27 janvier 2005, les collectivités, syndicats et agences de l'eau sont autorisés à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement au financement des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.
- Depuis « l'amendement Pintat » de 2006, les services publics de distribution de l'électricité et du gaz ont également l'autorisation de consacrer jusqu'à 1 % de leur budget à des actions dans le domaine de la distribution publique d'électricité et de gaz menées à l'étranger.
- Enfin, la loi d'orientation du 7 juillet 2014 a créé un système équivalent pour les déchets.

En 2018, on constatait, à l'échelle nationale, que la contribution moyenne des habitants, dans les collectivités qui appliquent le système, est de l'ordre de 1 à 3 euros par an¹⁵.

Dans la région Pays de la Loire, l'agence de l'eau Loire Bretagne et le syndicat Vendée Eau sont deux organisations qui sont en capacité de mobiliser des moyens importants en faveur de la coopération internationale. En 2018, l'agence de l'eau Loire Bretagne a, par exemple, mobilisé 3,2 millions d'euros pour financer 36 projets dans les pays en développement (90% en Afrique). L'agglomération nantaise mobilise le 1% eau pour financer les actions de coopération décentralisée des communes membres et Angers Loire Métropole mobilise désormais le dispositif autorisé par la loi Oudin à hauteur de 0,5% (dont la moitié est affectée au financement de projets d'organisations de la société civile).

D'après le Programme Solidarité eau, la mobilisation des financements liés aux différents dispositifs 1% reste variable selon les collectivités territoriales. Ce constat semble partagé en Pays de la Loire. Une étude sur les possibilités de mobilisation des divers dispositifs 1% dans la région, ainsi qu'une communication continue avec les collectivités territoriales (qui semble actuellement assurée par PDLCI et le pS-Eau¹⁶) aurait un potentiel certain en matière de mobilisation de nouvelles ressources publiques. Un accompagnement d'une telle démarche pourrait se faire en partenariat avec les autres associations spécialisées sur les dispositifs 1% : AmorCe et Électriciens sans frontières.

AMELIORER LA TRANSPARENCE DE L'AFFECTATION DE FONDS PUBLICS AUX DISPOSITIFS DE COOPERATION INTERNATIONALE

Dans une évaluation de 2021 sur la modernisation de la politique française de développement, les auteurs soulignent que « *la France manque de transparence et n'est pas adaptée à un exercice légitime de redevabilité, comme en témoigne la difficulté de suivre et d'obtenir une vision d'ensemble de l'utilisation des fonds. L'impact des actions menées par la France dans le cadre de sa politique de développement demeure difficile à mesurer, laissant planer le doute sur son efficacité.* »¹⁷. Ce constat se vérifie dans la région Pays de la Loire où il existe peu d'appels à projets publics en matière de

¹⁵ Guide opérationnel de la coopération décentralisée, DAECT - 2020

¹⁶ Pays de la Loire Coopération Internationale et le pS-Eau ont en particulier signé une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour mobiliser davantage le 1%.

¹⁷ Modernisation de la politique française de développement : où en est-on ? – Focus 2030 – Mai 2021

coopération internationale, donnant ainsi une faible visibilité sur les fonds disponibles et leur affectation. Sur ce point, il est néanmoins nécessaire de souligner que le taux de déclaration d'APD des principales collectivités territoriales des Pays de la Loire est relativement important.

L'amélioration de la redevabilité donnerait pourtant une meilleure capacité d'anticipation financière aux acteurs de la coopération internationale. Elle permettrait également de mieux mesurer les ressources disponibles sur le territoire et d'envisager une amélioration de leur utilisation, en particulier grâce à la mutualisation des projets. L'opacité actuelle des financements ne permet pas aux collectivités territoriales de savoir, par exemple, si des associations font financer plusieurs fois les mêmes activités. Elle ne permet pas non plus aux organisations de la société civile de connaître la répartition des ressources affectées aux différents dispositifs d'action extérieure (aides à l'export et diplomatie économique, coopération décentralisée, appui aux acteurs de la société civile...).

En améliorant la transparence des fonds publics destinés à la coopération internationale, les collectivités faciliteraient également le dialogue nécessaire avec les associations de solidarité internationale afin, par exemple, de dépasser des contraintes de co-financements inhérentes à la mise en œuvre de projets financés par l'AFD ou d'autres bailleurs nationaux et internationaux.

En tant qu'organisation régionale reconnue, Pays de la Loire Coopération internationale a une position idéale pour améliorer la transparence des financements et des projets de coopération internationale en Pays de la Loire. A l'image de la Commission nationale de la coopération décentralisée, qui publie un rapport annuel sur l'APD des collectivités territoriales, le RRMA pourrait envisager une publication régionale de ce type en exploitant les données du CNCD et en renforçant son dialogue avec les collectivités sur le sujet.

CREER UN FONDS DE DOTATION POUR FACILITER LE FINANCEMENT PRIVE

D'après les données mises à disposition par le Pôle mécénat des Pays de la Loire (initiative portée par les Chambres de Commerce et d'Industrie), les mécènes de la région se mobilisent peu en faveur de la coopération internationale. Par ailleurs, les sollicitations de mécènes extrarégionaux, par les associations, se font de façon dispersée et, par conséquent, peu optimisée.

L'amélioration de la captation de fonds privés demande une meilleure mutualisation des recherches de fonds auprès des entreprises et des fondations. Le fonds de dotation est une solution régulièrement adoptée par le monde associatif pour permettre à plusieurs associations d'effectuer ces recherches communes. C'est un organisme de mécénat destiné à réaliser, ou à aider un autre organisme à but non lucratif à réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général. La dotation initiale pour créer un fonds de dotation est fixée à 15 000 € minimum.

Les financements qui pourraient être captés par un fonds de ce type ne pourraient bénéficier qu'aux acteurs associatifs. Compte-tenu du niveau de suivi des projets exigé par les fondations nationales, il est probable qu'un tel outil ne puisse être géré que par des associations employeuses.

Le Fonds de dotation Entreprise et Mécénat en Bourgogne Franche-Comté

Le Fonds de dotation Entreprises et Mécénat en Bourgogne-Franche-Comté permet aux associations d'agir et de créer de nouveaux programmes pour le développement du territoire.

Il vise à récompenser cette année un ou plusieurs projets portant sur la thématique du territoire et des liens qui se forment entre les acteurs pour créer de la valeur et participer à son développement sur le thème : « Agir, Innover et Contribuer au bien-vivre ensemble en Bourgogne-Franche-Comté ». Il récompense des projets à caractère social, humanitaire, artistique, culturel, sportif, éducatif ou scientifique.

3 – LES DISPOSITIFS DE COORDINATION DES ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Les dispositifs de coordination doivent permettre aux différents acteurs de ce secteur de créer une dynamique régionale visible et poursuivant des objectifs communs. Les initiatives collectives des associations, le RRMA et les orientations fixées par le Conseil régional sont des éléments déterminants de cet élan collectif en faveur des ODD.

Deux outils apparaissent comme des piliers de la coordination des actions de coopération internationale dans les Pays de la Loire :

- Au niveau de la fixation des orientations politiques, le **Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** est devenu le document cadre des orientations internationales depuis 2016. Sa rédaction est coordonnée par le Conseil Régional et il doit obligatoirement contenir les informations suivantes : les dispositifs d'aide aux entreprises, les dispositifs d'aide à l'internationalisation, les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, les orientations relatives à l'attractivité du territoire.

Dans le SRDEII 2017-2020 de la Région Pays de la Loire, il est essentiellement question de la valorisation des entreprises régionales à l'étranger, en mettant en avant l'idée de « *chasser en meute* » dans des territoires jugés économiquement porteurs. Parmi eux, la région identifie l'Afrique de l'Ouest, qui est également une zone où intervient la majorité des associations ligériennes de solidarité internationale.

« L'Afrique de l'Ouest francophone où le potentiel est réel, en commençant par la Côte d'Ivoire, porte d'entrée d'un marché ouest-africain de plus de 300 millions d'habitants, où des projets notamment de « social business » peuvent être développés par l'intermédiaire des appels à projets de l'Agence française de développement (AFD) »

SRDEII 2017-2020 de la Région Pays de la Loire

La mise en œuvre des orientations du SRDEII s'est traduite par le financement d'un poste d' « *envoyé spécial* » de la région à Abidjan, ce qui fait des Pays de la Loire la seule région française à avoir une personne déléguée aux services de Business France dans cette région du Monde. Au-delà du Conseil Régional, l'ambition d'internationalisation des entreprises vers l'Afrique de l'Ouest s'est également traduite par des travaux de la Team France Export sur cette région du Monde (telle que l'organisation de voyages de prospection, par ex. au Salon de l'agriculture et des ressources animales d'Abidjan en 2019).

- **Le Réseau régional multi acteurs, Pays de la Loire Coopération Internationale**, est une association qui a été créée en 2018 sous l'impulsion du Conseil Régional et des associations de solidarité internationale. Le RRMA regroupe 4 types d'acteurs : les collectivités territoriales, les associations, les établissements d'enseignement et de recherche et les acteurs économiques. Il a pour objectif d'encourager la création de projets pluri-acteurs et de mutualiser les informations sur la coopération internationale pouvant être utiles aux acteurs régionaux. Il dispose actuellement de trois salariées permanentes, affectées aux fonctions suivantes : « Éducation à la citoyenneté et mobilité des jeunes », « Communication, administration, accompagnement » et « Direction ». Les personnes interrogées reconnaissent sans exception l'utilité de Pays de la Loire Coopération Internationale en matière d'information et de formation. Ce constat est particulièrement vérifiable dans le cas des collectivités territoriales.

Globalement, il existe une dualité des dispositifs de coordination de l'Action extérieure des Pays de la Loire en direction des pays en développement. D'une part, le Conseil Régional a axé son SRDEII sur le développement du social business en Afrique de l'Ouest, en appuyant directement le dispositif de Business France et de la Team France Export en Afrique de l'Ouest. Il semble également avoir diminué son budget d'aide publique au développement au maximum, en y gardant uniquement les subventions aux porteurs de projet et le dispositif de suivi de ces dossiers et, à partir de 2019, un projet intitulé « Soutien opérationnel aux collectivités locales libanaises pour l'environnement (SOCLE) » (2019-

2021). D'autre part, le RRMA a un rôle d'information, de formation et de conseil des acteurs publics (y compris le Conseil Régional) et associatifs. Les dispositifs d'appui à l'internationalisation des entreprises et à la solidarité internationale font l'objet de peu de rapprochements alors que l'Afrique de l'Ouest est un point de concentration, à la fois des projets de solidarité, et de l'action économique extérieure de la région.

LES CONCERTATIONS DES ACTEURS REGIONAUX

Lors de l'atelier participatif organisé le jeudi 10 juin 2021 à Nantes, les représentants des OSC, des entreprises et des collectivités territoriales ont envisagé les changements suivants concernant les dispositifs de concertation et d'orientation de la coopération internationale dans les Pays de la Loire :

FAIRE EVOLUER LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION ET D'ORIENTATION

Les limites identifiées

- Une faible représentation collective des associations de solidarité internationale,
- Le manque de lisibilité de l'action des collectivités sur la coopération internationale,
- L'absence de cadre de concertation de la coopération internationale des Pays de la Loire,
- Des mandats politiques qui ne correspondent pas au temps long de la coopération internationale.

Les changements proposés

- Améliorer la représentation collective des associations de solidarité internationale :
 - Les associations de solidarité internationale s'organisent pour améliorer leur représentation,
 - Les associations de solidarité internationale mènent des travaux collectifs qui les amènent à être reconnues comme experts des questions liées à la coopération internationale,
 - Les associations de solidarité internationale organisent davantage d'actions de communication et de plaidoyer : conception d'un narratif clair et collectif à destination des élus, participation à l'écriture du SRDEII, saisie du CESER pour provoquer une réflexion sur la coopération internationale ...
- Améliorer les processus de concertation pour mieux orienter l'action de coopération internationale :
 - Une commission mixte permanente est créée. Elle oriente l'action de coopération internationale régionale,
 - Les associations sont intégrées dans les instances de concertation et un dialogue « d'égal à égal » est instauré avec les collectivités concernées sur les orientations de l'action régionale,
 - Le SRDEII est un cadre d'orientation qui fait l'objet d'une concertation.

RECOMMANDATIONS

RENFORCER LA FORCE DE PROPOSITION ASSOCIATIVE

Face à l'évolution des politiques de coopération internationale dans les Pays de la Loire, les associations de solidarité internationale ligériennes sont face à la nécessité de renouveler leurs propositions communes. Pour relever ce défi d'une coordination régionale de la coopération internationale, il est essentiel que la représentativité des OSC se renforce pour qu'elles puissent mener un plaidoyer efficace sur ces politiques publiques. De nouvelles dynamiques de mutualisation et de consortium semblent nécessaires pour qu'un dialogue pluri-acteurs constructif se mette en œuvre et prenne en compte leurs propositions. Pour permettre un dialogue inter-associations, le collectif associatif doit se différencier des instances déjà existantes, en particulier le collège des associations du RRMA. En effet, il semble important qu'il organise de manière indépendante et collective sa représentation afin de faire émerger des consensus sur les sujets à porter au nom des associations de coopération internationale, y compris au sein de Pays de la Loire Coopération Internationale. Si le RRMA a un rôle décisif en matière de facilitation des dynamiques pluri-acteurs, cette organisation ne peut se substituer à une initiative propre aux OSC.

FAIRE EVOLUER LE ROLE DU RRMA

Les initiatives prises par Pays de la Loire Coopération Internationale pour faciliter les projets pluri-acteurs sont saluées par toutes les personnes interrogées. La mise en œuvre d'un formulaire de demande de financement commun aux collectivités territoriales de Loire Atlantique a, par exemple, été plusieurs fois citée comme une initiative allant dans le bon sens.

Pour aller plus loin dans cet objectif de coordination, l'intégration d'activités d'incubation ou de financement de projets dans les fonctions du RRMA apparaît comme particulièrement pertinente. Elle permettrait de poursuivre une dynamique déjà initiée par des initiatives comme le projet RECITAL et le dispositif « clés en main », via lesquels Pays de la Loire Coopération Internationale finance et accompagne des partenariats pluri-acteurs. La création d'un incubateur serait complémentaire des actions d'information, de formation et de communication déjà existantes. L'intégration d'un incubateur au sein de Pays de la Loire Coopération internationale nécessitera une volonté politique claire de ses membres et la mobilisation de moyens importants à l'échelle de ses moyens actuels.

Dans ce domaine de l'accompagnement des membres, il semblerait que des échanges « métiers » au sein du RRMA pourraient être pertinents. Si les échanges entre familles d'acteurs sont appréciés, une demande existe en faveur de l'animation de rencontres entre responsables de la coopération internationale des collectivités territoriales, ou entre salariées des organisations de la société civile occupant les mêmes fonctions (chargés de programme, chargés de communication ...).

Au regard des recommandations précédentes, les fonctions d'information et de formation du RRMA pourraient également se concentrer sur :

- L'accompagnement au renforcement des impacts sociaux et environnementaux des actions des associations non employeuses,
- Le réseautage, en favorisant en particulier les liens et la connaissance mutuelle des acteurs publics, des entreprises et des associations qui portent des mésoprojets,
- La coordination de travaux d'étude d'intérêt général tel qu'un rapport annuel sur l'utilisation de l'APD régionale.

VALORISER LA PLACE DETERMINANTE DU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil Régional a un rôle décisif d'orientation de la politique de coopération internationale, de par ses prérogatives et son importance en tant que bailleur public régional. Le SRDEII est un document qui permet désormais de réfléchir à une stratégie globale en direction des différentes régions du monde. Il peut contenir un chapitre spécifique aux pays en développement, et permettre d'envisager des orientations collectives et des appuis aux projets pluri-acteurs ayant des impacts sociaux et environnementaux cohérents avec les ODD, et contribuant à l'agenda 2030 de la région Pays de la Loire. Cette évolution de l'utilisation du schéma régional sera effective dans la mesure où les organisations de la société civile l'impulsent et y participent. Dans la continuité du SRDEII 2017-2020, le prochain schéma pourrait davantage étudier la possibilité de créer des alliances entre entreprises et associations de la région en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil Régional a également un rôle déterminant à jouer dans la création de dynamiques internationales communes. L'initiative du Président Macron, Africa 2020, a par exemple été l'occasion de réunir les équipes responsables de la coopération internationale de diverses collectivités régionales. Des projets régionaux de coopération internationale fédérant les acteurs du territoire (à l'image de « [Méditerranée du futur](#) » dans la région Provence Alpes Côte d'Azur) sont en mesure d'améliorer sensiblement la visibilité de la Région et bénéficieraient à tous les acteurs de la coopération.

Enfin, le Conseil Régional est également l'organisation la plus légitime pour mettre en œuvre un dialogue pluri-acteurs permanent sur l'amélioration de l'action de coopération internationale des Pays de la Loire. La mise en place d'une commission mixte permanente, rassemblant des représentants des collectivités territoriales, des OSC, des entreprises, des acteurs de la recherche et de l'enseignement, pourrait permettre au service international du Conseil Régional d'instaurer une dynamique d'amélioration de la qualité des actions et de modernisation de la coopération internationale en faveur de la réalisation des ODD.

CONCLUSIONS

RESUME DES RECOMMANDATIONS

Le tableau suivant synthétise les principales recommandations à l'intention des acteurs de la coopération internationale des Pays de la Loire émises dans ce rapport :

	Objectifs	Recommandations
Portage de projets	Renforcer la logique d'incubation	1. Créer un incubateur régional
	Accompagner le changement d'échelle	2. Accompagner l'amélioration de la qualité des actions des associations non employeuses. 3. Renforcer la capacité des associations employeuses à créer des partenariats innovants.
Financement de projets	Expérimenter les fonds conjoints	4. Créer un fonds conjoint entre les principales collectivités territoriales pourvoyeuses de fonds.
	Différencier les dispositifs de financement publics suivant le montage de projet	5. Les collectivités territoriales augmentent leurs plafonds de financement et accordent des financements pluriannuels pour les projets cofinancés par des bailleurs publics nationaux ou internationaux.
	Mobiliser davantage les dispositifs 1%	6. Étudier la possibilité de mobiliser davantage les dispositifs 1%.
	Améliorer la transparence de l'information sur l'utilisation des fonds publics	7. Publier un rapport annuel sur l'évolution et l'utilisation de l'APD régionale.
	Créer un fonds de dotation pour faciliter le financement privé	8. Un collectif d'associations de coopération internationale crée un fonds de dotation régional
Coordination des actions	Renforcer la force de proposition associative	9. Un collectif d'associations de coopération internationale mène régulièrement des actions de plaidoyer
	Faire évoluer le rôle du RRMA	10. Le RRMA anime des dialogues métier 11. Le RRMA accompagne l'amélioration de la qualité des interventions des associations non employeuses. 12. Le RRMA renforce son action de réseautage. 13. Le RRMA renforce sa production d'études d'intérêt général.
	Valoriser le rôle déterminant du Conseil Régional	14. Créer un espace de concertation sur le prochain SRDEII. 15. Créer une commission mixte permanente orientant l'action de coopération internationale de la région. 16. Démarrer des actions internationales qui fédèrent les familles d'acteurs et contribuent au rayonnement de la région.

SCENARIOS DE CHANGEMENT

Pour conclure ce rapport, deux dispositifs complémentaires permettant de construire des liens entre les recommandations sont proposés.

Le premier scénario de changement s'appuiera sur une « logique projet », dans la mesure où les changements actuels de contexte favorisent les partenariats pluri-acteurs, il semble déterminant d'imaginer de nouveaux modes de portage et de financement régionaux de la coopération internationale. Afin d'œuvrer à un rapprochement effectif des organismes publics, des acteurs de la recherche-enseignement, des associations et des entreprises, il est nécessaire de leur permettre d'imaginer des projets communs qui répondent à l'enjeu de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

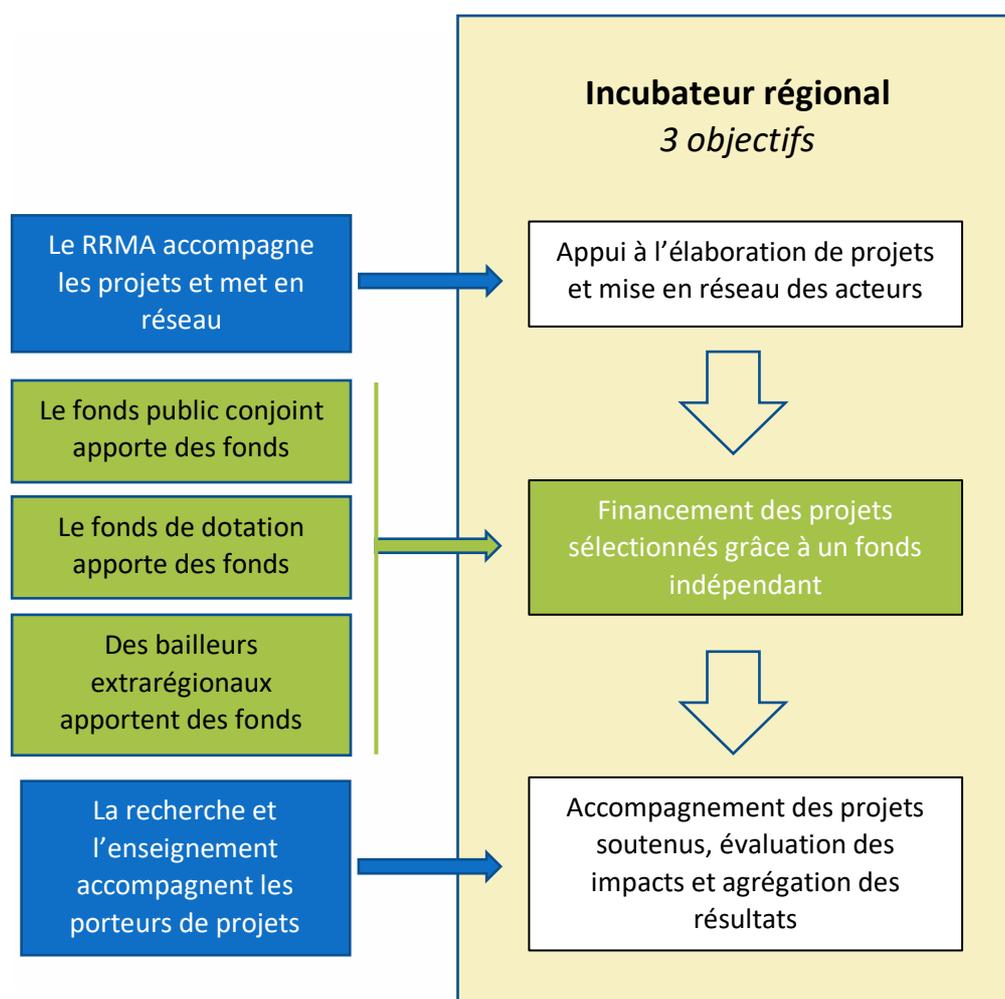
Le second scénario s'intéresse davantage à une « logique territoire » qui paraît potentiellement pertinente face à deux spécificités régionales : un SRDEII qui priorise l'Afrique de l'Ouest et la présence de la majorité des associations régionales de solidarité internationales dans cette partie du monde.

SCENARIO 1 : STIMULER LES PROJETS PLURI-ACTEURS INNOVANTS GRACE A LA CREATION D'UN INCUBATEUR

Le scénario de changement n°1 peut être mis en œuvre à l'initiative de toutes les familles d'acteurs, sans pour autant que chacune participe au démarrage de l'incubateur. Il paraît particulièrement pertinent que Pays de la Loire Coopération Internationale, de par son rôle actuel de mise en lien des acteurs de la coopération internationale, puisse être initié et coordonner ce dispositif.

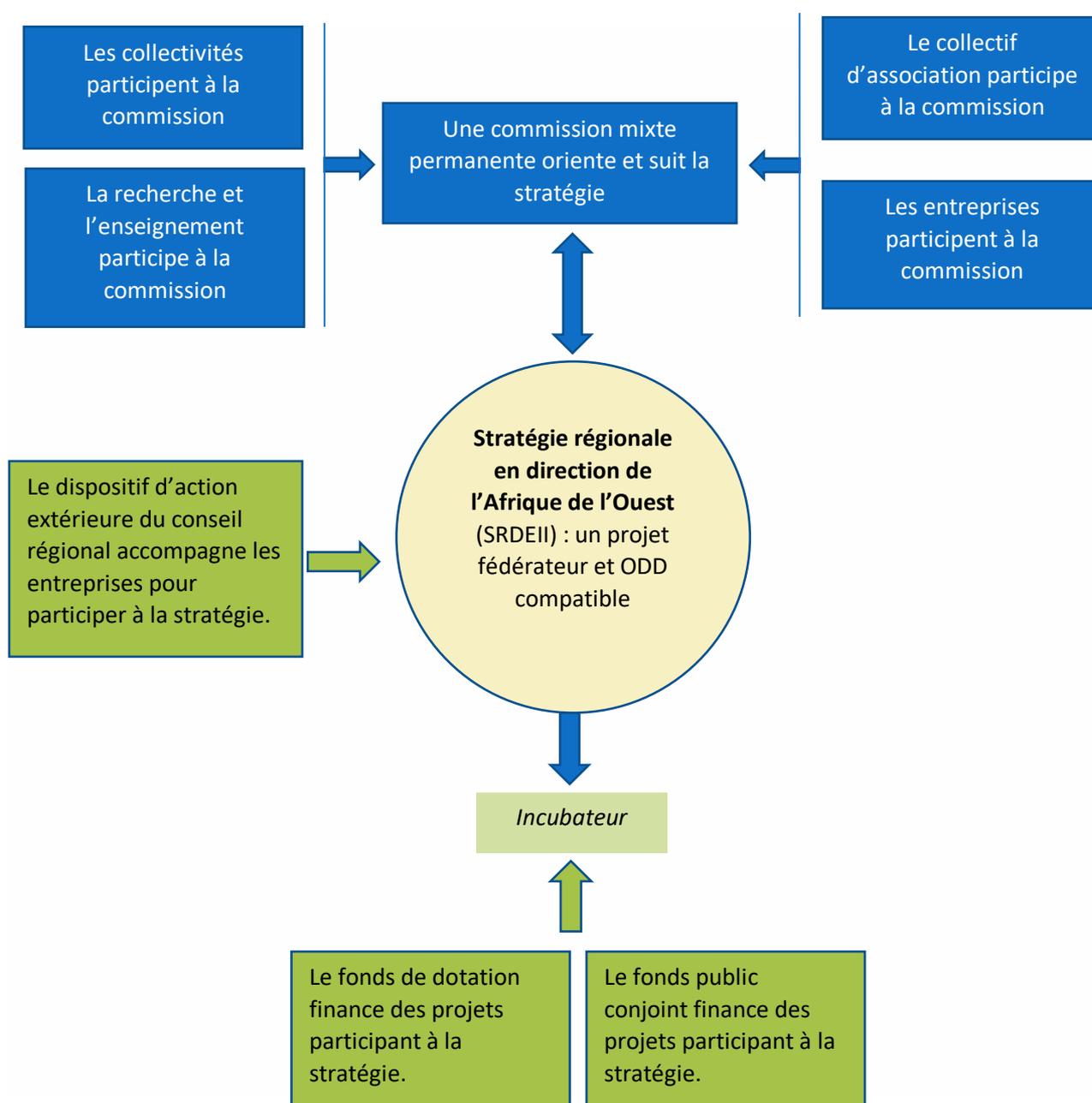
Ce scénario présente l'avantage d'être flexible et pourrait faire l'objet d'une phase de test avant d'impliquer largement. Du point de vue des initiatives multi-acteurs, il permet de renouveler profondément la méthode de montage et de portage des projets, en cherchant à regrouper les potentiels porteurs, dès la conception. Par conséquent, la création d'un incubateur régional serait une option privilégiant clairement l'innovation et la mesure des impacts, en permettant d'accompagner des initiatives originales et dont les effets potentiels sont discutés dès la phase de conception.

Les limites de mise en œuvre de ce scénario résident dans les moyens qu'il nécessite. En effet, l'accompagnement des projets par une équipe salariée spécialisée serait une première condition de la réussite de l'incubateur. Par ailleurs, l'investissement d'experts dans les processus de sélection des projets, qui doivent se faire sur des bases objectives et transparentes, est également un facteur déterminant de la réussite de ce type d'initiatives.



SCENARIO 2 : CONSTRUIRE UN PROJET PLURI-ACTEURS DE TERRITOIRE A TERRITOIRE

Le scénario n°2 propose une approche globale autour d'objectifs partagés par les acteurs régionaux de la coopération internationale, qui peuvent être formalisés dans un document tel que le SRDEII. Cette vision systémique présente l'avantage de pouvoir stimuler une forte cohérence de l'action régionale et, par conséquent, concentrer les impacts de l'intervention régionale dans un territoire en développement, dans une logique d'impact en matière de réalisation des ODD. Ce scénario semble en particulier avoir du sens dans le cadre du partenariat Pays de la Loire / Afrique de l'Ouest qui dispose d'ores et déjà d'un dispositif salarié. L'organisation la plus légitime pour piloter un tel dispositif sera le Conseil Régional, compte tenu de ses compétences internationales. La mise en œuvre et la réussite du scénario sont cependant soumises au fait de trouver un consensus entre les différentes familles d'acteurs de la coopération, sur le projet collectif à porter. La commission mixte pourrait avoir un pouvoir d'arbitrage important pour éviter un « consensus mou », qui aura de faibles impacts en matière de développement durable et de visibilité de la Région Pays de la Loire.



En conclusion, il est important de rappeler que les deux scénarios proposés sont potentiellement complémentaires. Ils nécessitent chacun un renouvellement important des modes de pensée et d'action de tous les acteurs de la coopération internationale, et particulièrement des associations et des organisations publiques. Alors qu'Emmanuel Macron soulignait, en 2017 à Ouagadougou, que l'Afrique est le « *continent où se joue une partie de notre avenir commun* », ce renouvellement des pratiques de la coopération internationale s'impose aujourd'hui à tous les niveaux de l'État français¹⁸. Il appartient dorénavant aux acteurs des Pays de la Loire de choisir s'ils veulent bâtir un projet qui place leur région comme un leader de cette transition.

¹⁸ Cf. Projet de loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales en 2021.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

- Angers Loire Métropole – Rapport annuel de développement durable 2019/2020 – 2020
- Assemblée des départements de France – Atlas de la coopération européenne et internationale des départements – 2019
- Cartographie des principales offres de financement dédiées aux entreprises de l’ESS – Avise, 2020.
- Commission nationale de la coopération décentralisée – L’aide publique au développement des collectivités territoriales françaises – 2019
- Charte d’engagements réciproques entre l’État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales – 2020.
- Conseil régional des Pays de la Loire – Schéma Régional de développement économique, d’innovation et d’internationalisation – 2016
- Focus 2030 – Modernisation de la politique Française de développement : où en est-on ? – 2021
- Jacques Poirot - Les associations entre les entreprises et ONG : la création d’un espace de coopération contribuant à assurer efficacité et pérennité aux actions socialement responsables des entreprises – RIMEC, 2017
- La Roche sur Yon - Rapport annuel de développement durable 2018/2019 – 2019
- Laval agglomération - Rapport annuel de développement durable 2019 – 2019
- Le Mans Métropole - Rapport annuel de développement durable 2019 – 2019
- Le mouvement associatif - Pour une politique associative ambitieuse et le développement d’une société de l’engagement – 2018.
- Le Rameau – Ensemble, valorisons le « jouer collectif » - 2021
- L’observatoire des partenariats - rapport IMPACT Pays de la Loire – 2020
- L’observatoire des partenariats – « les fragilités et la co-construction en territoire », Synthèse Région Pays de la Loire – 2016
- LOI no 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l’eau dans les domaines de l’alimentation en eau et de l’assainissement
- Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères - Subventions publiques pour la solidarité internationale, le guide - 2020.
- Mission ministérielle « accélérer les alliances » - Bilan de six mois d’action – Le Rameau, 2020.
- Nantes Métropole – Rapport sur la situation en matière de développement durable 2018/2019 – 2019

Pour une action extérieure démultipliée - Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International – 2017

Pierre Pognaud – Guide juridique de l’action extérieure des collectivités territoriales – La documentation Française, 2019

Pôle Mécénat Pays de la Loire – Le mécénat d’entreprise en Pays de la Loire – 2016

Pro Bono Lab – Panorama international du pro bono – 2020

RTES - Coopération et solidarité internationales & ESS – 2019

Sites internet :

<https://www.data.gouv.fr/>

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/>

https://www.paysdelaloire.fr/les-aides?sous_thematique=169&page=0

<https://www.solutions-partage-paysdelaloire.fr/>

<https://entreprisespaysdelaloire.fr/reseaux/solutions-co-creation>

<https://hubess.fr/>

<https://www.dirigeantsresponsablesdelouest.fr/nos-adherents>

<https://www.rse-et-ped.info/>

<https://entreprisespaysdelaloire.fr/rse/comment-fonctionne-la-plateforme>

LISTE DES ORGANISATIONS CONSULTEES

- Service international de la mairie d’Angers
- Pays de la Loire Coopération Internationale
- Conseil départemental de Loire Atlantique
- Conseil régional des Pays de la Loire
- Bond’innov
- Université de Nantes

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DE L’ETUDE

- Florian Perrudin, Essentiel
- Guillaume Babin, Univers Sel
- Mathilde Beziau, Pays de la Loire Coopération Internationale
- Charline Attia, Guinée 44
- Pierre Demerlé, Guinée 44
- Benoit Tricoche, Guinée 44

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE CONCERTATION

Guillaume Babin, Univers-Sel

Charline Attia, Guinée 44

Mathilde Beziau, PDLCI

Agnes Rizzo, INTI

Pierre-Yves Trehin, ESSENTIEL

Bertrand Métayer, Afdi Pays de la Loire

Pierre Demerlé, Guinée 44

Arthur Rochereau, PDLCI

Eva Rabouin, PDLCI

Marion Prudhomme, PDLCI

Patrick Frene, MCM/PDLCI

Daniel Garnier, Jumelage Fontenay Le Comte

Sylla Youssouf, MDA

Mounir Sadani, MDA

Richard Hoguein, ECTI

Gerard Charbonnier, ECTI

Bernard Pirion, Avec l'Ethiopie

Lucille Brun, INTI

Elodie Sorette, AFHAD

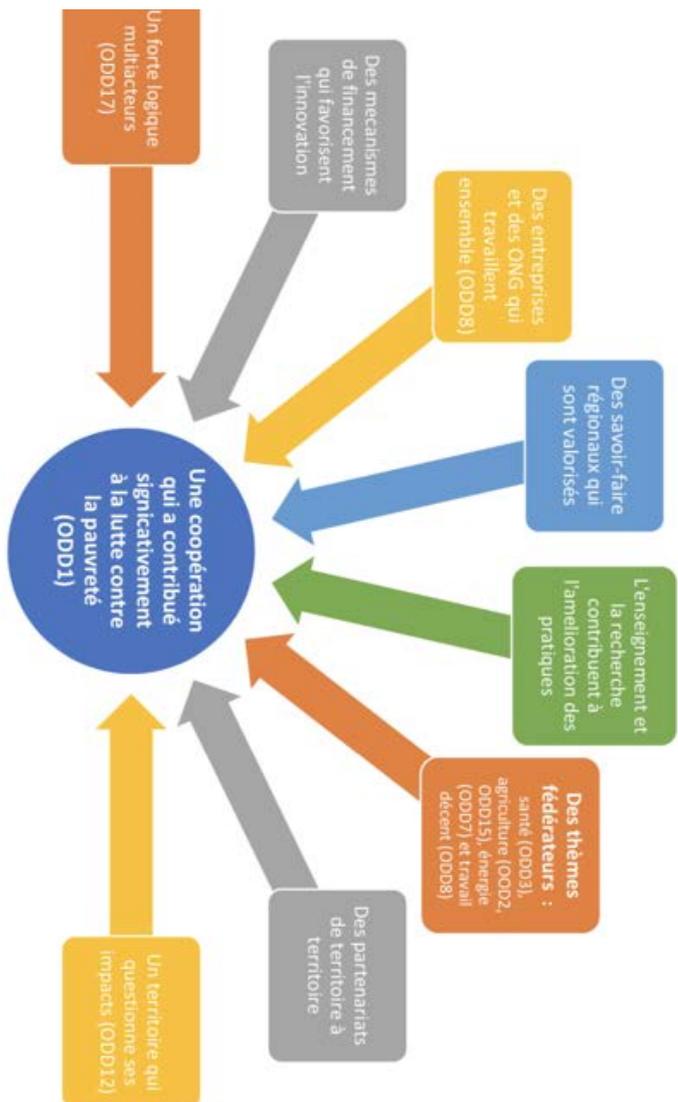
Florian Perrudin, ESSENTIEL

Vincent Olangua, Keran

Frederic Macquet, Transmad

Marie-Estelle Cissokho-Bourgeon, Conseil Régional des Pays de la Loire

La coopération internationale des Pays de la Loire en 2030



La vision commune

En 2030, date de fin du programme de développement durable de l'ONU, la coopération internationale des Pays de la Loire contribue significativement à la lutte contre la pauvreté (ODD1) et contre les inégalités (ODD10).

Elle se fonde sur une forte logique pluri-acteurs, qui est favorisée par des mécanismes de financement innovants. Les ONG et les entreprises ont créé des partenariats qui valorisent les savoir-faire régionaux. Leurs collaborations avec l'enseignement et la recherche ont permis d'améliorer l'impact social de leurs actions dans les pays en développement.

La dynamique collective privilégie des thèmes fédérateurs qui facilitent la coopération de territoire à territoire : la santé, l'agriculture, l'énergie ou encore le travail décent.

Enfin, l'action de coopération internationale permet aux citoyens des Pays de la Loire de mieux comprendre les impacts de leurs choix quotidiens en matière de lutte contre les inégalités.

« Repenser la coopération internationale des Pays de la Loire » - Synthèse des conclusions de l'atelier de réflexion – 10 juin 2021, Nantes.

Les potentiels et les limites de la coopération internationale des pays de la Loire pour atteindre cette vision

Les limites



Des financements régionaux de la coopération internationale (publics et privés) limités sur le territoire

Des dispositifs de financements publics peu transparents et peu formalisés

Pas de dispositifs adaptés à la conception et au financement des partenariats multiateurs

Pas d'instance permanente de concertation et d'orientation de la coopération internationale régionale

Des associations qui ne sont pas assez force de propositions concernant les mécanismes régionaux

Des mécanismes de coopération internationale et de diplomatie économique qui sont peu coordonnés

Les potentiels



Des savoir-faire régionaux pointus, spécifiques et exportables

Une forte présence en Afrique de l'Ouest, région à fort potentiel de développement

Un RRMA qui apporte un service d'information reconnu

Un tissu associatif riche et divers

Des associations de solidarité internationale qui agissent déjà en partenariat avec d'autres familles d'acteurs

« Repenser la coopération internationale des Pays de la Loire » - Synthèse des conclusions de l'atelier de réflexion – 10 juin 2021, Nantes.

Les changements nécessaires pour atteindre la vision 2030

Faire évoluer les dispositifs de financements

RAPPEL DES LIMITES A DEPASSER :

- La réduction des financements sur le territoire
- Des procédures administratives d'obtention des fond publics trop lourdes et pas assez adaptées aux réalités des porteurs de projets.
- Pas de dispositifs adaptés au financement des partenariats pluri-acteurs.

LES CHANGEMENTS VISES :

- Améliorer les procédures existantes :
 - Prendre en compte la pluri annuallité des projets
 - Augmenter les plafonds de financement
 - Formaliser les procédures de financement public et adapter les calendriers des appels à projets aux contraintes des porteurs.
 - Rendre transparentes les justifications des financements accordés.
 - Initier un dialogue collectif (public/associatif/privé/recherche) qui permet d'optimiser les fonds disponibles et leur utilisation.
 - Augmenter la cohérence des financements publics au regard des ODD, notamment entre ceux apportés aux entreprises et aux associations.
- Innovier dans la mobilisation de fonds régionaux destinés à la coopération internationale :
 - Différencier les modalités de financements publics selon les porteurs et les projets : distinguer micro et méso projets, avoir des procédures de financement différentes selon que les projets soient co-financés ou non ...
 - Créer des mesures incitatives pour encourager les projets multi-acteurs et ODD compatibles (sachant que la compatibilité consiste à répondre à un ou plusieurs ODD sans nuire aux autres).
 - Engager une dynamique de recherche collective de fonds privés par les associations de solidarité internationale.
 - Lancer une étude sur la mobilisation de fonds supplémentaires potentiels (publics et privés) en Pays de la Loire.
 - Imaginer des mécanismes de financements innovants (ex : ACF et chèques déjeuners)
 - Faciliter le pro bono

« Repenser la coopération internationale des Pays de la Loire » - Synthèse des conclusions de l'atelier de réflexion – 10 juin 2021, Nantes.

Faire évoluer les dispositifs de portage de projets

RAPPEL DES LIMITES A DEPASSER

- Une mutualisation des projets limitée,
- Peu de dynamique collective autour d'un thème ou d'une cause,
- Pas de dispositifs adaptés au financement des partenariats pluri-acteurs,

LES CHANGEMENTS VISES :

- Créer des dispositifs d'incubation de projet :
 - Impulser une dynamique de mutualisation de portage de projets entre les acteurs de la coopération qui recherchent des partenaires,
 - Créer une structure qui permettrait aux acteurs de réfléchir ensemble de nouveaux projets de coopération internationale,
 - Inciter à la création de projet qui soient ODD compatibles,
 - Générer des co-bénéfices entre les partenaires,
- Encourager la « travailler ensemble » :
 - Trouver des dénominateurs communs sur lesquels les concentrations et les financements peuvent se concentrer,
 - Favoriser une coopération de territoire à territoire qui permette des échanges tout en mobilisant l'expertise du Sud,
 - Faire évoluer les dispositifs de concertation pluri-acteurs pour qu'ils permettent l'émergence de projets qui correspondent aux priorités régionales,

« Repenser la coopération internationale des Pays de la Loire » - Synthèse des conclusions de l'atelier de réflexion – 10 juin 2021, Nantes.

Faire évoluer les dispositifs de concertation et d'orientation

LES LIMITES IDENTIFIÉES

- Une faible représentation collective des associations de solidarité internationale
- Le manque de lisibilité de l'action des collectivités sur la coopération internationale
- L'absence de cadre de concertation de la coopération internationale des Pays de la Loire
- Des mandats politiques qui ne correspondent pas au temps long de la coopération internationale

LES CHANGEMENTS PROPOSÉS

- Améliorer la représentation collective des associations de solidarité internationale :
 - Les associations de solidarité internationale s'organisent pour améliorer leur représentation,
 - Les associations de solidarité internationale mènent des travaux collectifs qui les amènent à être reconnues comme experts des questions liées à la coopération internationale.
 - Les associations de solidarité internationale organisent davantage d'actions de communication et de plaidoyer : conception d'un narratif clair et collectif à destination des élus, participation à l'écriture du SRDEI, saisie du CESER pour provoquer une réflexion sur la coopération internationale ...
- Améliorer les processus de concertation pour mieux orienter l'action de coopération internationale :
 - Une commission mixte permanente est créée. Elle oriente l'action de coopération internationale régionale.
 - Les associations sont intégrées dans les instances de concertation, et un dialogue « d'égal à égal » est instauré avec les collectivités concernées sur les orientations de l'action régionale.
 - Le SRDEI est un cadre d'orientation qui fait l'objet d'une concertation.

« Repenser la coopération internationale des Pays de la Loire » - Synthèse des conclusions de l'atelier de réflexion – 10 juin 2021, Nantes.